



COMMUNE

Présentation brève et synthétique

Budget primitif 2021

Compte administratif 2020

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.»

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2020 de la commune et du compte administratif 2021.

1ère PARTIE : LE BUDGET PRIMITIF 2021

1- UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19

Sur le plan mondial :

✓ Après une chute record de l'activité au premier semestre suite aux déconfinements successifs, la réintroduction progressive des mesures restrictives voire de nouveaux confinements devraient peser sur l'activité au 4ème trimestre.

Sur le plan européen :

✓ Après une baisse vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

✓ L'activité demeure en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

✓ L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4ème trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentent de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

✓ Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

✓ Les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

✓ La BCE a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

✓ Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8% en 2020 avant de rebondir à - 6% en 2021.

Sur le plan national :

✓ De lourdes conséquences sur le marché du travail avec au premier semestre 2020, 715000 personnes ayant déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019.

✓ Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

✓ Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

- ✓ Le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comportant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- ✓ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5% en GA en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.
- ✓ Forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE,PME,ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020.
- ✓ Développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67% en moyenne au T2). Les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1170 milliards € soit une hausse de 12,4%. Ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.
- ✓ Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

La Loi de Finances pour 2021

- ✓ Porte un plan de relance de 100 milliards d'euros sur la période 2020-2022 avec notamment le fléchage de 350 millions d'euros de soutien à l'investissement aux maires densificateurs et un milliard pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.
- ✓ Baisse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités. Ils atteignent 104,4 milliards d'€ et sont en baisse de 10% par rapport à 2020. Diminution directement liée à la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation. Le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- ✓ Pour la 4^{ème} année consécutive, la DGF est maintenue à son niveau antérieur (26,8 Md€). En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal, à laquelle s'ajoute l'absence de prise en compte de la progression démographique, alors que de nombreux services publics locaux sont étroitement liés au nombre d'habitants présents sur le territoire.
- ✓ La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes.
- ✓ La suppression des 3,4 Md € d'impôts économiques perçus par le bloc communal est effectuée à travers « une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels: -1,75 Md € au titre de la taxe foncière, -1,56 Md € au titre de la CFE. Les pertes de recettes pour les communes et les EPCI sont compensées par un prélèvement sur recettes de l'État (PSR).

- ✓ 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023).
- ✓ Les aides au logement sont calculées et versées en temps réel : leur bénéfice est évalué sur la base des ressources actuelles et non plus sur les revenus N-2, afin d'être plus juste, notamment lors d'une baisse de revenus.

Sur le plan local :

- ✓ Construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une cuisine centrale qui mobilisera la majorité des dépenses d'investissement.
- ✓ Aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable, rue de Boran, et création d'un arrêt de bus.

2- L'ONDE DE CHOC HISTORIQUE DU COVID 19

La crise mondiale du Covid 19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire, puis par contagion immédiate, sur le plan économique et social. Elle marque collectivement notre pays et affaiblit les plus fragiles.

En réponse à cette crise exceptionnelle, l'Etat dans une très large proportion, et les collectivités locales dans une moindre mesure, ont rapidement engagé un volume de dépenses publiques importantes.

L'ampleur du phénomène et la difficulté d'en mesurer les réels effets rendent extrêmement complexe tout exercice de prévisions budgétaires à court et moyen terme pour les collectivités territoriales. Aussi, même si l'Etat a retenu quelques agrégats pour élaborer son budget au travers de la Loi de Finances 2021, il reste probable que celui-ci soit modifié dans le début de l'année 2021 par des Projets de Lois Rectificatives, et ce à des niveaux de volumes conséquents, compte tenu de l'évolution de la situation.

3- PRIORITÉS DU BUDGET

L'exercice 2021 reste donc inédit, au regard de la crise sanitaire, dans l'histoire de la collectivité. Débutée en mars 2020, elle s'inscrit dans le temps long et durable incitant la collectivité à adopter des mesures destinées à garantir la protection des personnes, répondre aux soubresauts de la crise actuelle en renforçant le soutien aux familles.

La lutte contre l'épidémie est une affaire commune, une affaire des Communes, celle des élus et de leurs services : informer et rassurer les habitants, mettre en œuvre un plan de continuité de l'action publique pour assurer les services essentiels, protéger les personnes vulnérables notamment sur le plan alimentaire, appliquer la réglementation, soutenir l'action des professionnels de santé.

L'effet Covid 19 porte aussi en matière d'évolution des dépenses, d'évolution des recettes et du résultat d'exercice. Les recettes sont impactées à la baisse, les dépenses sont en revanche plus soutenues en raison des commandes d'approvisionnements en masques, savons, gels, gants, produits désinfectants nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Conformément aux orientations budgétaires qui ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 26 février 2021, l'élaboration du budget primitif 2021 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

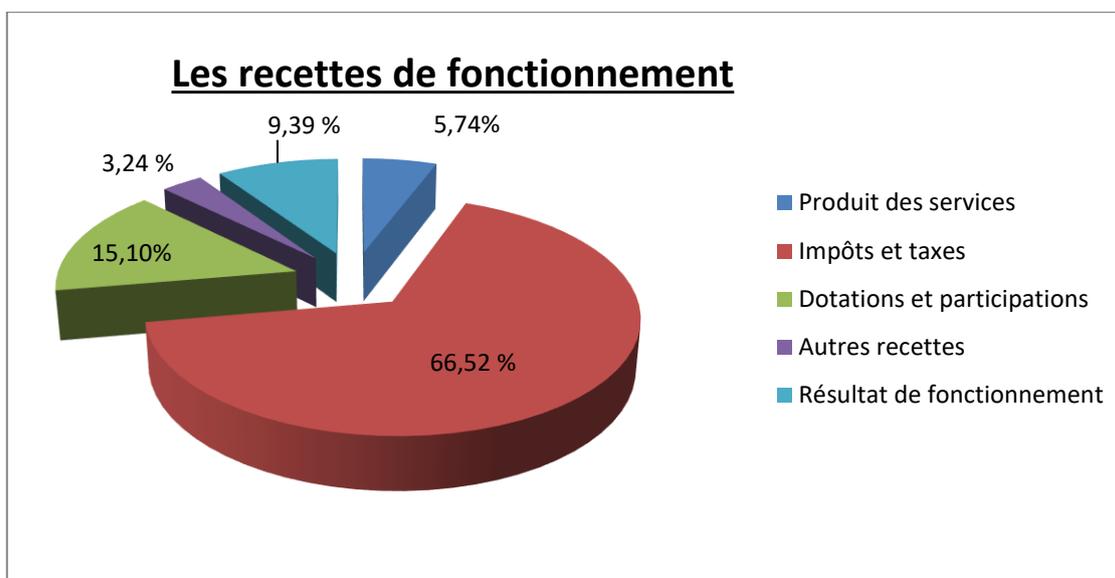
- ✓ Favoriser le cadre de vie et le bien-vivre ensemble,
- ✓ Favoriser la réussite éducative,
- ✓ Soutenir l'action sociale,
- ✓ Adapter l'organisation des services municipaux pour une meilleure efficacité,
- ✓ Augmenter les taux de fiscalité de manière modérée, soit 3%,
- ✓ Mobiliser les subventions et financements de nos partenaires institutionnels,
- ✓ Conserver une politique dynamique d'investissement en mobilisant une partie de l'épargne de la collectivité et un recours à l'emprunt.

4- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, en augmentation de + 8,8 % par rapport au BP 2020, s'établissent à 5 624 000 €.



➤ La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncières propriétés non bâties) est évalué à 1 660 000 €, compte tenu de la revalorisation des bases et de la revalorisation de + 3% des taux de la fiscalité directe locale.

La fiscalité économique transférée à la CCHVO est compensée par l'attribution d'une allocation de compensation pour un montant constant de 1 447 755 €.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est maintenu pour un montant de 603 000 €.

➤ Trois dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 175 000 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) dont la prévision s'établit à 53 182 €,
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) pour 312 745 €.

➤ Le produit des services

Les recettes générées par les tarifs appliqués aux usagers des services municipaux (restauration scolaire, accueil de loisirs, périscolaire, médiathèque, ...) s'établissent à 323 000 €.

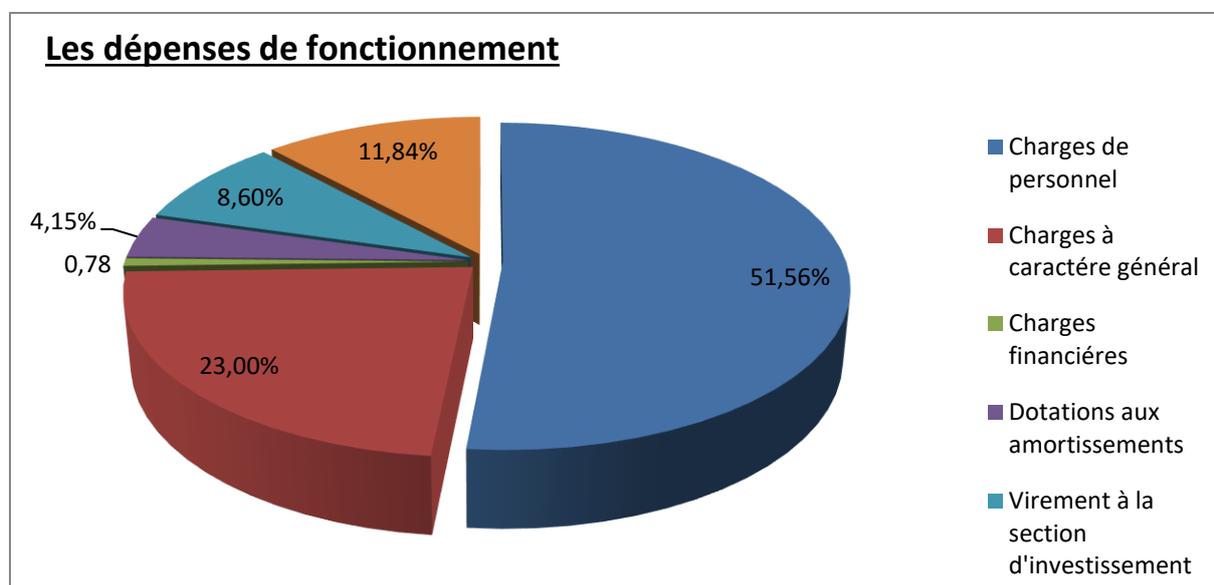
➤ Les autres recettes

Elles sont constituées essentiellement des participations reçues dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) et avec le Département au titre des aides aux communes. Ces recettes s'établissent en prévision à 119 000 €.

➤ Le résultat de clôture 2020 (excédent) de la section de fonctionnement est affecté pour un montant de 528 310,97 € déduction faite du besoin de financement de la section d'investissement (712 262,96 €).

B - Les dépenses de fonctionnement

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement sont fixées à 5 624 000 €.



➤ Les charges de personnel

Ces charges sont contenues pour une enveloppe budgétaire de 2 900 000 € et restent soumises aux évolutions réglementaires qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations et de déroulement de carrière des agents.

La structure des effectifs s'établit à 88 agents territoriaux.

Détail des charges de personnel

Nature	BP 2020	BP 2021	Evolution
Charges de personnel	2 918 000	2 900 000	- 0,6 %

➤ Les charges à caractère général

Les dépenses de fonctionnement s'établissent sur la base d'une enveloppe 1 293 700 €, tenant compte des dépenses liées au coût des nouveaux services (fluide, électricité, carburant, assurance, maintenance,...).

➤ Les autres charges de gestion courante

Elle comprend la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (134 052,00 €), les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (67 000 €) et aux associations (33 000 €).

➤ Les intérêts de la dette

La dette est constituée pour 22,30 % de prêts à taux variable et de 77,70 % de prêts à taux fixe. Les intérêts payés pour la période sont estimés à 38 300 €.

➤ La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est consolidée à 234 300 €.

➤ Le virement à la section d'investissement :

Malgré les contraintes pesant sur les recettes et compte tenu des efforts effectués sur les dépenses, une épargne de 487 000 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

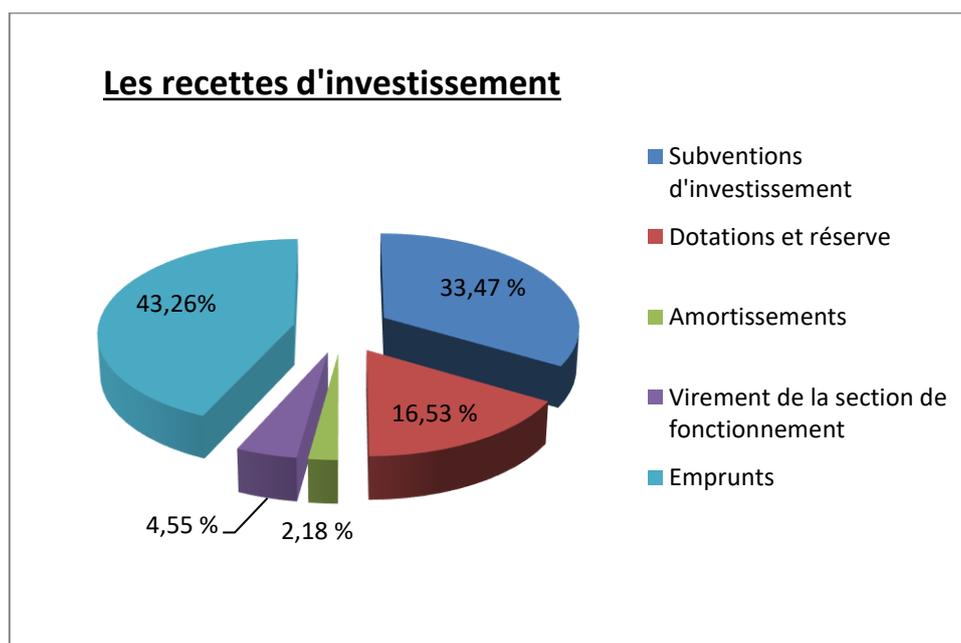
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 10 692 000 € en recettes comme en dépenses.

A- Les recettes d'investissement

Les principales ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la T.V.A., soit 385 000 €,
- du versement au titre de la Taxe d'Aménagement, soit 670 000 €,
- de la dotation aux amortissements, soit 233 300 €,
- le virement de la section de fonctionnement, soit 487 000 €,
- les subventions et participations des partenaires aux projets (Département, Région Ile-De-France, IDF Mobilités, promoteurs aménageurs), soit 3 578 500 €,
- d'un emprunt d'équilibre fixé à 4 625 000 €.

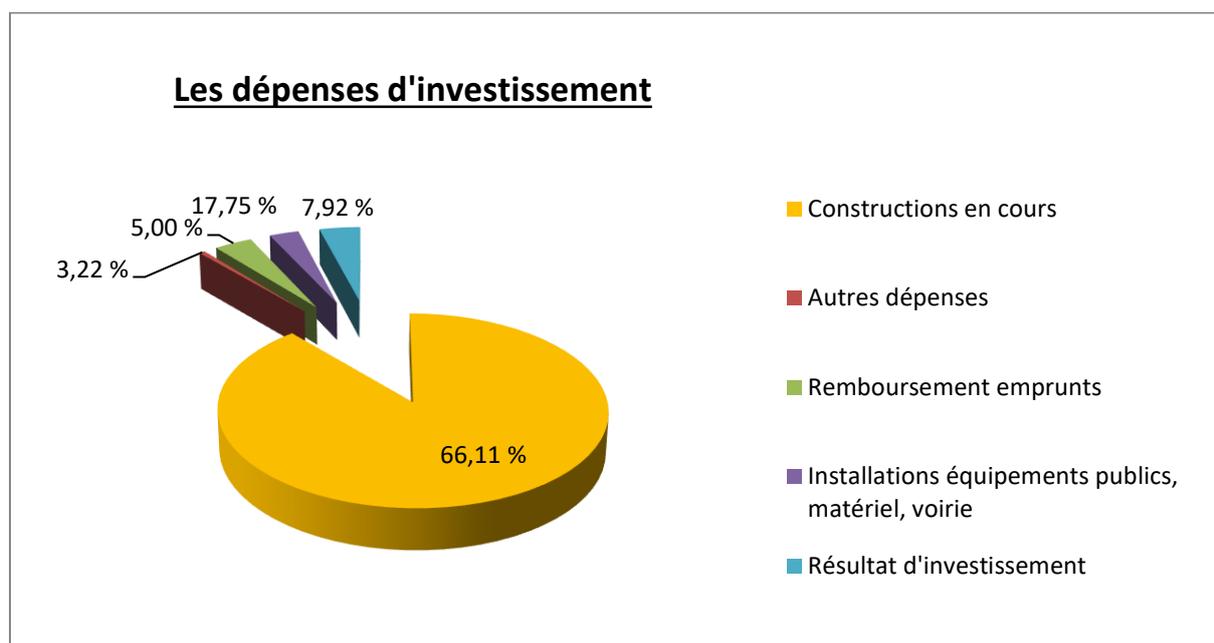


B- Les dépenses d'investissement

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2021 visent :

- **28 000 € pour l'entretien des écoles** : installation stores occultants (écoles Triolet et Quincelettes), système de protection risques majeurs et intrusion attentats (écoles Triolet, Verlaine et Quincelettes),....
- **12 000 € pour l'extension du columbarium** au sein du cimetière communal,
- **46 000 € pour l'entretien des bâtiments communaux** : remplacement chaudière salle Lino Ventura (26 000 €) et toitures bâtiments publics (20 000 €)
- **20 000 € pour l'éclairage public** : équipement en LED,
- **418 000 € pour les aménagements de voirie** : réfection voiries, aménagement arrêt de bus rue de Boran (stationnement, trottoirs et piste cyclable),
- **8 808 000 €** relatif à la construction d'un nouveau groupe et d'une cuisine centrale.

Le remboursement de la dette en capital s'établit à 400 000 €.



4- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

Le 1er janvier 2021, au tableau des effectifs, la Commune compte 88 postes, fonctionnaires et contractuels.

62,96 % de titulaires dont : 1,23 % de catégorie A
4,94 % de catégorie B
56,78 % de catégorie C

5- LA FISCALITE : LES TAUX D'IMPOSITION

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Aussi, pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire qui viendra s'ajouter au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un taux après transfert de la part départementale de 26,36 %, additionné de la revalorisation de + 3% des taux de la fiscalité directe locale.

Les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

Taxe Foncier bâti : 27,15 %

Taxe Foncier non bâti : 28,33 %

6-MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ

Le montant du budget consolidé est égal à 16 316 000 €.

7- LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Ratios	Valeurs 2021	Moyennes nationales de la strate 2019 (1)
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 124,70	927
2. Produit des impositions directes/Population	380,73	454
3. Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 168,74	1069
4. Dépenses d'équipement brut/Population	2 257,73	480
5. Encours de la dette/Population	585,98	751
6. DGF/Population	52,34	147

(1) source DGCP 2019

2ème PARTIE : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1- RESULTAT D'EXECUTION BUDGETAIRE 2020

Dépenses de la section de fonctionnement : 4 274 653,43 €
 Recettes de la section de fonctionnement : 5 144 087,44 €
 Résultat de la section de Fonctionnement : + 869 434,01 €

Dépenses de la section d'investissement : 3 035 169,06 €
 Recettes de la section d'investissement : 2 789 891,66 €
 Résultat de la section d'investissement : - 245 277,40 €

Résultat global pour l'exercice 2020 (Excédent): + 624 156,61 €

Le résultat global de clôture reprend quant à lui, les résultats de l'année en cours et les résultats cumulés des exercices précédents, il se décompose de la façon suivante :

Résultat global de clôture de la section de fonctionnement : + 1 240 573,93 €

Résultat global de clôture de la section d'investissement : - 428 309,73 €

Ce qui donne pour l'année 2020 un résultat net global de clôture positif de : + 812 264,20 €

Les restes à réaliser sur l'exercice 2020 se décomposent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement: 1 098 445,53 €

Recettes d'investissement: 814 492,20 €

2- AFFECTATION DU RESULTAT-2020

Pour la section de fonctionnement:

Au chapitre 002 :

Article 002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté: + 528 310,97 €

Au chapitre 10 :

Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés: + 712 262,96 €

Pour la section d'investissement:

Au chapitre 001 :

Article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: - 428 309,73 €

2- NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne brute s'établit à 624 156 € et l'épargne nette (autofinancement) à 271 018 €.

3- DETTE COMMUNALE

La dette communale est classée pour 100% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon la charte Gissler (Charte de bonne conduite). Aucun emprunt toxique n'est enregistré dans le portefeuille de dette de la ville. La pondération entre le fixe et le variable s'inscrit dans la gestion prudentielle de diversification des risques soutenue par la collectivité.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 2 554 855 €.

4- CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

Au compte administratif 2020, il faut 4 années à la ville pour rembourser le capital restant dû de sa dette grâce à son épargne brute.